N°Feuillet

20260225-6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 25 février 2026 à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration *1 siège vacant :* *représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département*	16	Date de la convocation : 18 février 2026
Nombre de présents	13	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 04 mars 2026
Suffrages exprimés	14	

ETAIENT PRESENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, Mme Maria OREA

POUVOIRS :
M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Compte de gestion 2025 EHPAD

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31

Considérant qu'avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté,
Considérant que le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance avec l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses présenté par l'ordonnateur.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS JULIEN, PRESIDENT DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 14 VOIX POUR,

Article 1 : **arrête** le compte de gestion 2025 pour le Budget Annexe « EHPAD » proposé par Madame la Trésorière Principale,

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant. Dans la continuité des opérations de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie, le compte de gestion sera signé électroniquement sur le portail de la DGFIP.

Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20260225-20260225-6-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026